



DROITS-ACCÈS

— DE L'OUTAOUAIS —

PRINTEMPS 2025

INFO-DAO

Droits-accès de l'Outaouais

Notre mission est d'offrir une démarche individuelle ou collective d'aide, d'accompagnement et de promotion en défense de droits aux personnes fragilisées par un problème de santé mentale et dont les droits sont susceptibles d'être lésés.

Tu as une condition de santé mentale et tu penses que tes droits n'ont pas été respectés? Appelle-nous!

Heures d'ouverture 9h-16h du lundi au jeudi

dao@videotron.ca - 819 777-4746

Mot du conseil d'administration

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons l'édition du printemps de l'info-DAO. Cette année, nous célébrons 35 ans de lutte pour la dignité et les droits des personnes vivant avec une condition de santé mentale. Ces 35 années sont une source de fierté, mais elles marquent aussi la volonté de continuer à relever les défis qui restent. Grâce à votre soutien, nous avons accompli beaucoup, mais il reste encore bien des combats à mener.

Nous avons aussi le plaisir d'annoncer quelques nouveautés à Droits-Accès : l'arrivée de nouvelles conseillères et de nouveaux membres du conseil d'administration, qui apportent un souffle nouveau et enrichissent notre équipe. Leur énergie et leur expertise nourrissent notre engagement à aller de l'avant.

Ce numéro fait état d'un enjeu crucial : l'abus de droits lié aux gardes préventives. Plus spécifiquement, il est question des personnes gardées contre leur gré au-delà des 72h permises par la loi P-38. Une entente a été conclue, faisant suite à un recours collectif et reconnaissant leur droit à une indemnisation pour chaque jour excédant cette période. Nous avons placé en dernière page de cette édition une affiche qui expose les détails de l'indemnisation liée à cette avancée importante.

Je vous invite donc à vous joindre à cette mobilisation militante. Ensemble, nous pouvons faire avancer la transformation sociale, garantir des droits égaux et protéger la dignité de toutes et tous. Chaque témoignage, chaque geste de solidarité est essentiel pour continuer à défendre les droits des plus vulnérables.

Bonne lecture et merci pour votre engagement,

Joannie Campeau
Présidente du conseil d'administration

Départ à la retraite de Serge et reconnaissance des bénévoles



Mon parcours d'accessibilité aux services (Suite du témoignage)

La semaine suivant la fin de mon groupe, j'ai reçu un appel du guichet d'accès, me demandant si j'accepterais d'avoir une travailleuse sociale maintenant plutôt que d'attendre encore un à deux ans pour voir une psychologue. Si j'acceptais cette offre, j'aurais des services immédiatement, mais jamais accès aux services dont j'ai besoin. J'ai refusé. Elle m'a alors demandé si j'accepterais d'avoir un suivi à court terme avec une travailleuse sociale en attendant d'avoir un psychologue, chose qu'elle venait de me dire qui n'était pas possible. J'avais droit à un maximum de six rencontres. J'ai accepté.

Ce suivi s'est bien déroulé et a été aidant, bien que vraiment bref. À la fin de celui-ci, voyant que j'avais encore des besoins, elle m'a proposé de me réinscrire à un nouveau groupe, ce que j'ai refusé. Je lui ai dit que je n'étais pas confortable en groupe et que ça ne répondait pas à mes besoins. Finalement, après une discussion avec sa supérieure, elle m'a proposé d'avoir accès à un suivi à moyen terme de 12 à 16 rencontres, avec une nouvelle intervenante. Je ne pouvais pas poursuivre avec elle, puisqu'il ne s'agissait pas du même service. On m'a alors attribué à un intervenant homme, mais comme je n'étais pas confortable, j'ai demandé à avoir une femme, ce qui a entraîné un délai entre les deux suivis.

On a donc réattribué mon dossier à une femme, une excellente intervenante avec beaucoup d'expérience. Vers la fin de mon suivi, elle a vérifié mon dossier et réalisé que je n'avais pas été inscrite à la liste d'attente pour les rencontres en virtuel, bien que j'aie déjà accepté celles-ci. Elle a corrigé la situation et m'a appris en même temps que j'étais sur la liste d'attente pour un psychologue depuis décembre 2023, ce qu'on ne m'avait pas dit. Je lui ai aussi réitéré que je voulais une psychologue femme. Maintenant que j'étais inscrite pour les rencontres à distance, l'attente devait être courte et effectivement, j'ai eu des nouvelles d'un psychologue homme le 10 décembre. Je me sentais toujours inconfortable d'avoir un homme, alors je lui ai demandé d'informer le CISSSO que je préférais une femme, ce qu'il a fait.

Le 24 janvier 2025, j'avais une dernière rencontre avec mon intervenante et elle ne comprenait pas que je n'ai toujours pas de nouvelles, elle a donc vérifié pourquoi. La personne qui devait me réattribuer à une nouvelle personne ne l'a pas fait, entraînant un nouveau délai.

Au début mars, trois mois après ma première attribution à un psychologue et comme je n'avais toujours pas de nouvelles, j'ai choisi d'être accompagnée par Droits-accès pour porter plainte au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. J'ai fait cette démarche pour que la lumière soit faite sur les raisons qui ont entraîné autant de délais et pour que cette situation ne se reproduise plus pour les personnes à venir. Le 11 mars, j'ai finalement reçu un appel d'une psychothérapeute qui m'a dit que mon dossier lui avait été envoyé le 30 janvier, mais qu'elle ne l'avait jamais reçu. Notre première rencontre est cette semaine. Je suis heureuse d'avoir finalement accès aux services dont j'ai besoin, mais je dois dire que c'est épuisant de devoir se battre constamment pour faire respecter ses choix.

Analyse de l'équipe

Droits

En lisant les deux parties du témoignage (voir le numéro Hiver 2024-2025 de l'Info DAO pour la première partie), on remarque que les deux droits qui ont été brimés dans le parcours de cette personne sont :

1. le droit aux services
2. le droit de choisir sa ou son professionnel.le.

Recours

Cette personne a eu le bon réflexe de venir voir, au bon moment, les conseillères et conseillers de Droits-accès de l'Outaouais pour discuter de sa situation. Cette personne a ainsi pu profiter des conseils et de l'accompagnement de DAO pour déposer sa plainte au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services, et pour envoyer une note au service d'Appréciation des soins et services du CISSSO. Bravo à cette personne pour sa démarche, sa persévérance et la connaissance de ses droits et de ses recours!

Envie de participer à l'Info-DAO?

Envoyez-nous vos dessins, poèmes, mots croisés, bande dessinée, etc! Nous vous contacterons et les publierons dans l'info DAO avec plaisir! Nous voulons vous entendre!

Le numéro d'automne sera consacré aux 35 ans de Droits-accès. Vous avez une belle histoire à partager en lien avec votre expérience à Droits-accès durant cette période? Dites-nous comment le fait de défendre vos droits vous a aidé à améliorer votre expérience de la santé mentale.

Pour plus d'informations, contactez-nous au (819) 777-4746 ou à dao@videotron.ca

ReprésentAction

Le 20 février 2025, nous avons fait un atelier de parole collective au Boulev'art, à Buckingham. Les échanges furent très riches. Nous avons échangé autant sur les défis que sur les pistes de solutions. Au niveau des défis, le manque d'accès aux soins et services, les délais d'attentes, les règles trop strictes en milieu hospitalier et l'absence de services pour l'entourage furent discutés. Au niveau des pistes de solution, l'accès à des alternatives à l'hospitalisation dans le milieu de vie et l'ajout d'activités sportives aux activités du Boulev'art furent nommées.

Nos prochains ateliers de parole collective se tiendront le 8 avril 2025, à Inter-Section à Gatineau, ainsi que le 11 avril 2025 au Boulev'art dans la Petite Nation. Au plaisir de continuer à vous informer dans le prochain info DAO.



Concours artistique C'est quoi la loi P-38?

Tu as entre 18 et 25 ans? L'artiste en toi voudrait émerger?

Participe à notre concours de dessin pour le projet C-KOILALOI P-38! Il suffit de nous envoyer ton dessin qui exprime en images ce que tu penses de cette loi qui permet d'hospitaliser une personne contre son gré si elle présente un danger pour elle-même ou pour autrui en raison de son état mental.

Le/la gagnant.e pourra participer à faire une oeuvre peinte collective en collaboration avec l'artiste Marin Mitrasinovic (<https://konceptart.ca/>).

Le concours prend fin le **30 mai 2025**. Nous choisirons 3 finalistes pour faire l'oeuvre collective le 17 juin. Pour plus d'informations, contacte-nous au (819) 777-4746 ou à dao@videotron.ca

Panel et consultation sur l'état des services en santé mentale en Outaouais

13 mai
17h à 20h

Maison du citoyen/Salle des fêtes
25, rue Laurier, Gatineau

Pour vous inscrire, appeler
au 819-777-4746

Self advocafé

15 mai
17h à 19h

À Droits-Accès de
l'Outaouais
17, rue Jeanne-d'Arc

Assemblée générale
annuelle

17 juin

15h : Repas communautaire
17h30 à 20h : AGA

À Droits-Accès de
l'Outaouais
17, rue Jeanne-d'Arc

Devenez votre propre défenseur.se de droits avec les self-advocafés!

Les Self-advocafés sont des cafés-rencontres basés sur le principe du développement du pouvoir d'agir des personnes et de la capacité à se défendre soi-même (self-advocacy en anglais). Venez discuter avec d'autres personnes de vos expériences en lien avec les droits et la santé mentale. Partageons nos histoires!

Le **15 mai 2025 à 17h**, le Self-advocafé aura pour thématique la **Journée nationale « Non aux mesures de contrôle »**. C'est quoi les mesures de contrôle? Qu'est-ce que ça fait quand on les subit? Quelles sont les alternatives? Quels sont les droits par rapport à leur application? Voilà quelques-unes des questions que nous aborderons lors de ce café-rencontre!



15 MAI

JOURNÉE
NATIONALE
NON AUX
MESURES DE
CONTRÔLE!

10
ANS

**VOUS AVEZ ÉTÉ
GARDÉ DE FORCE À
L'HÔPITAL?**

P-38

**PENDANT PLUS DE
72 HEURES ?**

**SANS ÊTRE PASSÉ
DEVANT LA COUR ?**

**ENTRE LE 1ER
JANVIER 2015 ET LE 4
NOVEMBRE 2024 ?**

VOUS POURRIEZ RECEVOIR UNE INDEMNITÉ

DE 1000\$ PAR JOUR

**POUR PLUS D'INFORMATIONS ET DE L'AIDE
DANS VOS DÉMARCHES, CONTACTEZ NOUS**

AU 819-777-4746